

04.05.2018 - 11:00 Uhr

L'ASIP s'engage en faveur d'un deuxième pilier solide!

Lausanne (ots) -

A l'occasion du 20e anniversaire de sa fondation, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) présente des études portant sur l'avenir du deuxième pilier et définit des principes qui devront être respectés si l'on veut garantir l'avenir de la prévoyance professionnelle. Selon l'ASIP, la prévoyance professionnelle collective, financée par capitalisation, joue, en tant que deuxième pilier, un rôle important dans le système des trois piliers. Il convient de tenir compte de l'évolution démographique, de la flexibilisation des conditions de travail, des changements économiques et de la transformation des marchés financiers. Une réforme de la LPP dans le cadre de laquelle une réduction du taux de conversion LPP pourra être rapidement mise en oeuvre est nécessaire. Pour l'ASIP, priorité doit toutefois être donnée à la réduction de la densité et de la complexité des règlements ainsi qu'à la dépolitisation des paramètres - en déterminant au préalable un objectif de prestation sociopolitique.

Lors de l'Assemblée générale de l'ASIP du 4 mai 2018 à Lausanne, outre le traitement des affaires statutaires de l'association, différentes questions concernant l'importance et l'avenir de la prévoyance financée par capitalisation ont été discutées. Des études que l'ASIP avait mandatées à l'occasion du 20e anniversaire de sa fondation et publiées dans un rapport de synthèse (cf. annexe) ont servi de base à ce débat. Toutes ces études sont disponibles sous www.asip.ch, Actualités/ Dernières nouvelles.

Les caisses de pension, gérées par les partenaires sociaux, doivent garantir que les objectifs de rendements et de prestations prévus soient réalisés, car les assurés se posent des questions quant à la sécurité de leurs prestations et la solidité des institutions de prévoyance - n'ont-ils pas investi la majeure partie de leur épargne dans leur caisse de pension? Eu égard à cette situation, un «portrait» des caisses de pension réalisé par BAK Economics AG souligne l'importance économique des caisses de pension en Suisse et le rôle essentiel qu'elles jouent sur le plan sociopolitique. S'appuyant sur des chiffres et des comparaisons internationales, cette étude met notamment en lumière l'importance capitale de la prévoyance professionnelle pour la prévoyance vieillesse: car, non seulement les caisses de pension remplissent une fonction essentielle pour les assurés, mais grâce au placement du capital de prévoyance, elles contribuent aussi de façon substantielle au financement des investissements publics et privés.

Selon l'ASIP, il est nécessaire, en raison du contexte qui se transforme, de mener des discussions sur la conception du futur système de prévoyance. Pour examiner l'avenir de la prévoyance professionnelle financée par capitalisation, l'ASIP a chargé les professeurs Dr Yvonne Seiler Zimmermann, de l'Institut für Finanzdienstleistungen de Zoug (IFZ), de la Haute école de Lucerne, et Dr Heinz Zimmermann, du Wirtschaftliches Zentrum (WWZ), à l'Université de Bâle, ainsi que Dr Roger Baumann et Dr Jan Koller (c-alm AG), de réaliser une étude sur ce thème, en se concentrant sur les questions suivantes:

- Un système de prévoyance financé par capitalisation dans un environnement de taux bas est-il (économiquement) efficace?
- Quelle importance la prévoyance professionnelle a-t-elle dans le contexte des trois piliers?
- Quelles conclusions pourra-t-on tirer de ces études pour la conception future de la prévoyance professionnelle? Se fondant sur ces études, l'ASIP a défini des principes qu'il conviendra de respecter pour assurer l'avenir de la prévoyance professionnelle. Ils doivent également servir de base de discussion pour les prochains débats sur la réforme de la LPP. La prévoyance professionnelle collective, financée par capitalisation, tient une place importante dans notre système des trois piliers. L'ASIP se concentre sur le maintien, la promotion et le développement de la prévoyance professionnelle, tout en tenant compte de l'évolution démographique, de la flexibilisation des conditions de travail, des changements économiques et de la transformation des marchés financiers. L'ASIP s'engage pour
- un système de prévoyance axé sur le long terme et diversement structuré;
- des solutions de prévoyance équitables, répondant aux besoins de chaque génération (et tenant compte du transfert des risques voulu entre les générations);
- des objectifs de prestations réalistes sur le plan économique (suppression/réduction de la redistribution méthodique non voulue);
- des solutions de prévoyance simples, applicables dans la pratique;
- des caisses de pension décentralisées, gérées par les partenaires sociaux;
- des organes de direction bien formés et assumant leurs responsabilités.

Pour être en mesure de réaliser ces objectifs, il faut que la réforme de la LPP permette, aussi vite que possible, une baisse du taux de conversion. Dans le cadre de cette mesure urgemment requise, les partenaires sociaux, puis les politiciens, devront se mettre d'accord sur une solution. Pour l'ASIP, priorité doit être toutefois donnée à la réduction de la densité et de la complexité de la réglementation ainsi qu'à la dépolitisation des paramètres techniques - en ayant défini préalablement un objectif de prestation sociopolitique.

Le système de prévoyance financé par capitalisation représente un facteur de succès sociopolitique. Les prestations fournies par le passé ainsi que le potentiel de performance existant continuent d'être les garants d'une prévoyance professionnelle forte.

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de quelque 930 caisses de pension. Elle représente, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une fortune globale de plus de 550 milliards de CHF. L'ASIP a pour but le maintien et le développement d'une prévoyance professionnelle reposant sur une base décentralisée et libérale, et elle s'engage pour un système des trois piliers bien équilibré.

Contact:

Jean Rémy Roulet, président de l'ASIP (Genève)

Tél. + 41 22 949 19 19

ou

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP

Tél. +41 43 243 74 15

E-mail: konrad@asip.ch

ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich

Pour toute demande urgente, veuillez contacter Vanessa Arber, +41 79 384 83 55.

<http://www.asip.ch>

<http://twitter.com/pensionskassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100815220> abgerufen werden.